



COMPTE-RENDU DE NOTRE DERNIERE REUNION MENSUELLE

Lundi 15 Décembre 2021– réunion en présentiel au Cercle Mixte de Rochefort

Participants

Patrick Ancel, Michel Arnoult, Alain Bellenger, Claude Boudesseul, Jean-Marc Brault de Bournonville, Christian Chauvet, Jean-Michel Clère, Rémy Dumond-Fillon, Alain Giorgis, Régis Hardy, Pierre Jager, Paul Morin, Philippe Mounier, Thierry Poulain Rehm, Roger Renard, Jacques Tabary.

Excusés

Alain Amat, Xavier Ancelle, Philippe Ansart, Christian Barbe, Christian Beaudeau, Bernadette Grignon, Paul Guéneau, Catherine Hérault, Robert Kerrinckx, Jacques Louis Keszler, Philippe Lepage, Jerome de Maupéou d'Ablèges, Philippe Mathieu, Jean-Marie Papazoglou, Didier Quentin, Jean-Claude Rodriguez, Christophe Royer, Patrick Sevaistre, Didier Spella, Gérald Sim.

1 : Réception au sein de notre comité comme membre associé de Mr le professeur des universités Thierry POULAIN REHM, doyen honoraire de la faculté de droit, de science politique et de management de La Rochelle.

Présentation par Paul Morin de Thierry Poulain Rehm qui a soutenu notre comité sur deux points majeurs qui nous ont permis de franchir un cap en termes d'organisation et de lisibilité de nos actions :

- la retransmission des lundis de l'IHEDN à l'université de La Rochelle.
- l'organisation de la semaine Rochelaise de la prochaine session régionale à la faculté de droit.

2 : Informations générales.

Michel Arnoult nous donne un point de situation sur trois sujets sensibles

- La corne de l'Afrique avec la guerre civile en Ethiopie suite aux actions du Front de libération du Tigre et de l'Armée de libération Oromo
- Les tensions à la frontière russo-ukrainienne et les relations entre l'Europe, les Etats Unis, la Russie et la Chine dans cette région
- La Nouvelle Calédonie après le dernier scrutin

3 : Des nouvelles de nos camarades absents.

Michel Arnoult donne des nouvelles de Catherine, Bernadette et Paul qui n'ont pas pu venir

4 : Nouvelles de l'AR 18 par Paul Morin

Participation du président de l'AR 18 à deux manifestations majeures en novembre et en décembre :

- Le forum des associations organisé par l'IHEDN qui s'est déroulé le 29 novembre dernier à l'Ecole Militaire. Présidée par le Général DURIEUX, directeur de l'IHEDN, cette journée a permis de noter une grande attention portée par le général-directeur à l'égard des associations et de leurs activités.
- Le Forum des études au Havre, organisé par l'Union-IHEDN, en présence du général Durieux. Cette journée présidée par Edouard Philippe, maire du Havre, avait pour objectif la restitution des contributions des associations de l'Union pour le sujet national d'études 2020-2021 traitant de « la résilience, un vecteur d'innovation ».

5 : Communication de Christian Chauvet, trésorier de l'AR 18, concernant les cotisations 2022

Cotisation 2022 et Annuaire Union-IHEDN 2023.

© Article sur le site : <https://ihednpoitoucharentes.fr/archives/2915>

Compte tenu de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), en 2020, vous avez activé votre compte sur le site de l'Union-IHEDN. En effet, vous seul pouvez valider les renseignements vous concernant et pour lesquels vous autorisez l'Union-IHEDN à les détenir et, pour tout ou partie, à les diffuser sur les annuaires électronique et papier, réservés uniquement aux adhérents.

Il vous appartient donc de mettre à jour vos coordonnées sur ce site, afin d'une part de figurer dans l'annuaire et d'autre part de recevoir les informations de l'association et de l'Union-IHEDN.

L'appel à cotisation 2022, qui figure en annexe, est modifié afin de connaître les informations minimum (Prénom, Nom, Courriel, Téléphone, CP et Ville, Qualité [Auditeur – Session – N° ou Associé]) permettant la bonne connaissance des adhérents et la réalisation d'un annuaire de l'Union-IHEDN dans de bonnes conditions.

L'adresse postale (Rue ..., CP et Ville) est nécessaire uniquement pour les adhérents abonnés à la revue Défense.

Le règlement de la cotisation annuelle se fera par le mode unique du virement et par le biais de l'application Hello Asso © Décision du CoDir du 06/11/2021, Hello Asso étant une entreprise solidaire d'utilité sociale.

Les virements bancaires seront admis par dérogation et les chèques seront exceptionnels.

Pour les adhésions en ligne « Je cotise sur HelloAsso », si vous ne souhaitez pas soutenir HelloAsso, la contribution peut être annulée en cliquant sur « Modifier » :

Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso [Modifier] 4,75 €

- Avantages de la procédure HelloAsso :
 - Édition et transmission automatique par courriel du reçu fiscal par HelloAsso.
 - Une carte d'adhésion avec un millésime est éditée.

- Inconvénients pour la non utilisation de HelloAsso :
- Pas d'édition de reçu fiscal.
- Pas de carte d'adhésion.

 CARTE D'ADHÉRENT Association IHEDN Poitou-Charentes Jean-Louis Malo Cotisation AR-18 - Association IHEDN Poitou-Charentes Cotisation annuelle <i>Ouvre droit à une réduction d'impôt. Un reçu fiscal est envoyé rapidement par courriel.</i> A adhéré le : 25/11/2021 Important : cette carte est unique	Pour contacter l'association Association IHEDN Poitou-Charentes 74 avenue de Bonnemie - Chez Paul MORIN Président 17310 - ST PIERRE D OLERON paul.morin@orange.fr L'adhésion est soumise aux conditions générales d'utilisation de HelloAsso, ainsi qu'aux conditions particulières suivantes : L'adhésion est soumise au contrôle de la validité de cette carte. L'adhésion est non remboursable. En cas d'annulation, l'organisme pourra décider de vous rembourser. Lors de contrôles éventuels, vous devez être munis de cette carte ainsi que d'une pièce d'identité. Cette carte doit être conservée jusqu'à la fin de sa période de validité, déterminée par l'organisme. En tant qu'adhérent à l'organisme, vous vous engagez à respecter les règles de bonnes conduite fixées par ce dernier. HelloAsso décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression de la carte HelloAsso dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence ou en cas de perte, vol ou utilisation illicite de la carte. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire une carte d'adhésion HelloAsso de quelque manière que ce soit. En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, cette carte sera considérée comme non valide. Cette carte d'adhérent a été éditée par  helloasso © 2021
---	--

6 : Accueil au sein de notre comité du Général de Corps d'Armée (2S) Gendarmerie Alain Giorgis, adjoint au Maire de Rochefort

Présentation par Michel Arnoult d'Alain Giorgis

7 : Compte-rendu par Catherine HERAULT de ses activités : -représentation du président de l'AR 18 à la journée de l'engagement qui s'est déroulée le 21 septembre dans la Vienne. -Réunion du trinôme académique à Poitiers le 22 septembre – Colloque interacadémique de Bordeaux des 17 et 18 novembre 2021

En raison de l'absence de Catherine Michel Arnoult a abordé ces sujets grâce au compte rendu de Catherine qui le complètera à notre prochaine réunion.

8 : Point sur les travaux en cours et sur le sujet national par Philippe Mounier

Philippe rappelle nos travaux

- Les Conseillers Défense sujet toujours en cours conduit par Roger Renard
- Le soutien aux entreprises pendant la crise sujet piloté par Pierre Jager pour l'instant sans retour mais doit être relancé auprès de la CCI avec d'autres propositions de formation par Michel Arnoult.
- Le sujet national doit être rendu en juin 2022. Au sein de l'AR 18, son étude est pilotée par J.L. Lobstein, président du comité 79. Ce dernier dispose d'un correspondant par comité. Pour le comité Aunis-Saintonge celui-ci est Philippe Mounier. Une première réunion de travail est organisée par visioconférence le 16.12 à 18 h.

Prochaine réunion

Lundi 17 janvier au cercle à 18 heures

Calendrier 2022

Mardi 15 février à 18h

Lundi 14 mars à 18h

Mardi 12 avril à 18h

Lundi 23 mai à 18h

Mardi 21 juin à 18h

AR 18

Codir le samedi 26 Mars à Poitiers

AG le samedi 25 Juin à Angoulême

Michel Arnoult

Jean-Marc Brault de Bournonville



Année 2022 Appel de cotisation

Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs
de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Bienvenue aux nouveaux adhérents et merci à ceux qui renouvellent leur adhésion.

Compte tenu de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), vous avez activé votre compte sur le site de l'Union-IHEDN. En effet, vous seul pouvez valider les renseignements vous concernant et pour lesquels vous autorisez l'Union-IHEDN à les détenir et, pour tout ou partie, à les diffuser sur les annuaires électronique et papier, réservés uniquement aux adhérents.

Il vous appartient donc de mettre à jour vos coordonnées sur ce site, afin d'une part de figurer dans l'annuaire et d'autre part de recevoir les informations de l'association et de l'Union-IHEDN.

Le règlement de la **cotisation annuelle** se fera par le **mode unique** du **virement** et par le biais de l'application **Hello Asso**. © Décision du CoDir du 06/11/2021.



Les virements bancaires seront admis par dérogation et les chèques seront exceptionnels.

Dès réception du montant de la cotisation par le Trésorier, votre dossier sera mis à jour, ce qui validera votre apparition dans l'annuaire, deuxième condition *sine qua non* pour y figurer.

Ce bulletin vous permet de renseigner votre situation et de choisir, en plus de l'adhésion, de vous abonner à la Revue Défense (*démarche facultative*).

Nouveau ou ancien adhérent, merci de remplir complètement cet appel de cotisation.

Vos coordonnées :

NOM (*en majuscule*) : **Prénom** :

Membre associé : .. ☐ **Auditeur**, session n° : Année : Lieu :

Téléphone : **Courriel** :

Adresse géographique : Code postal Ville

Abonnement : Complément adresse postale (N° rue, ...)

Titre honorifique et distinctions :

Cotisation annuelle : 32 euros (*dont 13 euros reversés à l'Union-IHEDN*) euros

Un reçu fiscal peut être envoyé par courriel : ☐

+

Revue Défense (*facultative*) : un an 30 euros

Total à régler : euros

Date :

Signature

Consignes.

Pour les adhésions en ligne « [Je cotise sur HelloAsso](#) », si vous ne souhaitez pas soutenir HelloAsso, la contribution peut être annulée en cliquant sur « Modifier » :

Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso [[Modifier](#)] 4,75 €

Pour les rares adhérents désirant cotiser par chèque ou par virement par l'intermédiaire de leur établissement bancaire (*donc, sans utiliser le site HelloAsso*), consignes à respecter :

- Règlement par chèque adressé au Trésorier à l'adresse suivante :
Christian CHAUVET – 6 rue du Port – 17340 YVES – Tél. : 06 25 35 67 12
- Virement bancaire sur le compte de l'association avec les références suivantes :
IBAN : FR76 3004 7142 1400 0215 0580 119 – BIC : CMCIFRPP
À l'ordre de : ASSOCIATION IHEDN POITOU-CHARENTES
- Dans les deux cas, transmettre au Trésorier une copie de votre « **Appel à cotisation 2022** », par La Poste ou par courriel, à : web2AR18@ihednpoitoucharentes.fr

Politique de confidentialité.

Informations sur vos données personnelles.

Sur ce site internet nous sommes amenés à traiter des données vous concernant (par exemple votre adresse, vos cotisations ou les emails que vous avez ouverts). Ces données peuvent être destinées aux membres de l'association (pour l'annuaire en ligne), au personnel de l'association ou aux partenaires de l'association, dans le cadre de nos activités.

Vous pourrez lire ci-dessous le détail des données que nous sommes appelés à traiter à votre sujet et les moyens qui sont à votre disposition pour exercer vos droits dans le cadre du Règlement Européen pour la Protection des Données (RGPD).

Quelles données et quelle utilisation ?

Dans le cadre des différents formulaires présents dans votre espace privé nous pouvons être amenés à recueillir les informations que vous nous communiquez sur votre état civil, vos coordonnées (personnelles et professionnelles), votre parcours académique, les groupes que vous avez rejoint, ainsi que les autres informations qui peuvent vous être demandées.

Lors du paiement d'une cotisation ou de l'inscription à un événement, d'autres informations sont collectées afin de pouvoir assurer la bonne prise en compte de votre cotisation ou inscription.

Nous sommes également amenés, afin de vous offrir un service de qualité, à conserver des informations sur les emails que vous avez reçus, lus ou cliqués, sur les dates auxquelles vous vous êtes connectés au site internet.

Vous pouvez contrôler quelles sont les données affichées dans l'annuaire en ligne depuis votre espace privé

Exercice de mes droits.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :
web2AR18@ihednpoitoucharentes.fr

Il est rappelé, conformément à l'article 27 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 que :

- les renseignements demandés sont destinés à l'Union-IHEDN,
- tu es libre de ne fournir qu'une partie des renseignements,
- tu as le droit d'obtenir la copie des informations te concernant figurant dans le fichier informatique de l'association et de demander la modification ou la suppression de mentions qui s'y trouvent portées.